

C.A.P. OPERATEUR-PROJECTIONNISTE DE L'AUDIOVISUEL
Session 2005

Epreuve EP3
Législation professionnelle

Question 1 : L'opérateur projectionniste doit prendre conscience des risques que présente l'exploitation d'une salle de cinéma.

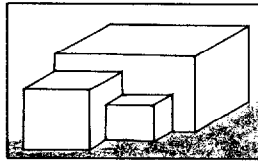
Expliquez pourquoi, en quelques mots ?

Question 2 : A partir de quel effectif total un cinéma est-il en 2^{ème} catégorie ?

Question 3 : Pour le règlement de sécurité qu'elle est la définition d'une personne handicapée ?

Question 4 : Quelle est la définition de la résistance au feu ?

Question 5 : Ces 3 bâtiments voisins ne sont pas isolés entre eux. Combien y a-t-il de personne(s) responsable(s) ?



Question 6 : A quelle(s) condition(s) peut-on admettre des aménagements fixes dans les dégagements ?

Question 7 : A quelle(s) condition(s) un opérateur projectionniste peut-il modifier l'installation électrique dans son cinéma ?

Question 8 : Qu'est-ce qu'un feu de classe D ?

Question 9 : Citer les différents moyens d'alerte.

Question 10 : Quel est le principe de fonctionnement d'une installation fixe d'extinction à eau de type (sprinkler) ?

CAP OPERATEUR-PROJECTIONNISTE DE L'AUDIOVISUEL	50 323 02	SUJET	Session 2005
Épreuve : EP3 LEGISLATION PROFESSIONNELLE	Durée : 1H30	Coef. : 3	Page 1/1